



DOSSIER DE MARIAGE

COMMUNE DE SAINT AUGUSTIN (19)

ENTRE :

ET :

DEPOSER EN MAIRIE LE :

DATE ET HEURE DU MARIAGE :

OFFICIER D'ETAT CIVIL :

PIECES A FOURNIR PAR LES FUTURS EPOUX EN VUE DU MARIAGE

PIECES A FOURNIR PAR TOUS LES FUTURS EPOUX

- Copie d'acte de naissance datant de moins de 3 mois à la date du mariage, demandé à la Mairie de naissance (cette pièce n'est pas exigée pour les personnes nées dans la Commune où sera célébré le mariage.
- Attestation établie par les futurs époux certifiant sur l'honneur l'indication de leur domicile et joindre un justificatif de domicile (factures récentes EDF, téléphone, ...).
- Un justificatif d'identité des futurs époux (carte d'identité, permis de conduire, passeport, ...)
- Joindre la photocopie d'une pièce d'identité pour chacun des témoins (carte d'identité, passeport, extrait d'acte de naissance, ...) ainsi qu'un justificatif de domicile (factures récentes EDF, téléphone, ...)

DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES A FOURNIR PAR

VEUFS OU VEUVES

- Acte de décès du conjoint

LES DIVORCES

- Copie d'acte de mariage mentionnant le divorce et la date de l'ordonnance de résidence séparée à demander à la Mairie où le mariage a été célébré

LES ETRANGERS

- Copie intégrale d'acte de naissance originale et traduite soit par le consulat, soit par un traducteur assermenté
- Certificat de coutume et certificat de célibat ou une attestation précisant que l'un ou l'autre de ces certificats ne sont pas établis dans le pays

POUR LES ENFANTS COMMUNS NES AVANT LE MARIAGE

- Copie **INTEGRALE** de l'acte de naissance de chacun des enfants
- Livret de famille des parents célibataires

CONTRAT DE MARIAGE

- S'il y a un contrat de mariage, produire un certificat délivré par le notaire au moins 8 JOURS avant la célébration du mariage

RETOUR DU DOSSIER

Retourner le dossier à la mairie au moins **1,5 MOIS** avant la célébration du mariage.

Le jour et l'heure seront définitifs qu'au dépôt du dossier complet.

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR A L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EPOUX (SE) :

NOMS (en lettre majuscules) :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Département ou Pays :

Nationalité :

Profession :

Filiation :

Fils (Fille) de :

NOMS :

Prénoms :

Domicilié à :

Profession :

Décédée : Oui Non

Et de :

NOMS :

Prénoms :

Domicilié à :

Profession :

Décédée : Oui Non

Domicile avant le mariage :

Adresse :

CP : Commune :

Département :

Etat matrimonial avant mariage :

Célibataire

Veufs ou veuve Depuis le :

Divorcé (e) Depuis le :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EPOUX (SE) :

NOMS (en lettre majuscules) :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Département ou Pays :

Nationalité :

Profession :

Filiation :

Fils (Fille) de :

NOMS :

Prénoms :

Domicilié à :

Profession :

Décédée : Oui Non

Et de :

NOMS :

Prénoms :

Domicilié à :

Profession :

Décédée : Oui Non

Domicile avant le mariage :

Adresse :

CP :

Commune :

Département :

Etat matrimonial avant mariage :

Célibataire

Veufs ou veuve Depuis le :

Divorcé (e) Depuis le :

RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX EPOUX (SE) :

Mariage religieux : Oui Non

Echange des alliances en Mairie : Oui Non

Enfants communs nés avant le mariage : Oui Non

Si oui, nombre d'enfants à inscrire sur le livret de famille :

Produire l'acte de naissance de ces enfants, s'ils ne sont pas nés dans la commune de mariage :

PRENOMS	NOMS	SEXE	DATE DE NAISSANCE	COMMUNE DE NAISSANCE	DEPARTEMENT DE NAISSANCE

Domicile :

Adresse :

CP :

Ville :

Département :

Téléphone :

Y aura-t-il un contrat de mariage ? Oui ----- Non

Parenté entre les époux (se) : Oui ----- Non

Les futur(e)s époux (se) comprennent le français ? Oui ----- Non

Certifiés véritable les renseignements ci-dessus :

Le

Signatures

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(art. 6 du décret n° 53 914 du 26 septembre 1953,
modifié par le décret n° 97-854 du 16 septembre 1997)

Je soussigné(e)

Nom (en majuscules) _____ et _____ prénoms _____

Né(e) le _____ à _____
Date Commune et département

atteste sur l'honneur

a) avoir mon domicile _____
Adresse complète

_____ depuis le _____

avoir ma résidence _____
Adresse complète

_____ depuis le _____

exercer la profession de _____

b) que je suis célibataire OUI NON

c) que je n'ai pas contracté mariage à nouveau depuis celui célébré :

à _____ le _____

avec _____

dissous par décès survenu le _____

dissous par (jugement ou arrêt) de divorce rendu le _____

par _____

A _____ le _____
(signature)

N. B. : Nous fournir un justificatif de domicile.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(art. 6 du décret n° 53 914 du 26 septembre 1953,
modifié par le décret n° 97-854 du 16 septembre 1997)

Je soussigné(e)

Nom (en majuscules) _____ et _____ prénoms _____

Né(e) le _____ à _____
Date Commune et département

atteste sur l'honneur

a) avoir mon domicile _____
Adresse complète

depuis le _____

avoir ma résidence _____
Adresse complète

depuis le _____

exercer la profession de _____

b) que je suis célibataire OUI NON

c) que je n'ai pas contracté mariage à nouveau depuis celui célébré :

à _____ le _____

avec _____

dissous par décès survenu le _____

dissous par (jugement ou arrêt) de divorce rendu le _____

par _____

A

(signature)

le

N. B. : Nous fournir un justificatif de domicile.

LISTE DES TEMOINS DU MARIAGE

TEMOINS : 2 témoins sont obligatoires (les 3ème et 4ème témoins sont facultatifs)
fournir la photocopie d'une pièce d'identité pour chacun des témoins
 (carte d'identité, passeport, acte de naissance...) et un justificatif de domicile

TEMOINS de M	et de M
NOM (pour les femmes mariées ou veuves, nom de jeune fille suivi de son nom d'épouse)	NOM (pour les femmes mariées ou veuves, nom de jeune fille suivi de son nom d'épouse)
Prénoms	Prénoms
Date et lieu de naissance	Date et lieu de naissance
Profession	Profession
<u>DOMICILE</u>	<u>DOMICILE</u>
Commune	Commune
Département	Département
N° Rue	N° Rue
NOM (pour les femmes mariées ou veuves, nom de jeune fille suivi de son nom d'épouse)	NOM (pour les femmes mariées ou veuves, nom de jeune fille suivi de son nom d'épouse)
Prénoms	Prénoms
Date et lieu de naissance	Date et lieu de naissance
Profession	Profession
<u>DOMICILE</u>	<u>DOMICILE</u>
Commune	Commune
Département	Département
N° Rue	N° Rue

NOTA : les témoins devront être âgés de 18 ans révolus au moins, sans distinction de sexe. Les femmes devront indiquer leur nom de jeune fille et leur nom d'épouse.

Un mari et sa femme peuvent être témoins ensemble. Le père et la mère de l'un des futurs époux peuvent être témoins du mariage si, en raison de l'âge de leur enfant, ils n'ont plus à donner leur consentement.
 Un mineur peut être témoin s'il est émancipé soit par le mariage, soit par décision du juge d'instance.